

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de politique extérieure

Secrétariat

CH-3003 Berne

[www.parlement.ch](http://www.parlement.ch)

[apk.cpe@pd.admin.ch](mailto:apk.cpe@pd.admin.ch)

État : décembre 2007

## La Commission de politique extérieure du Conseil national pendant la 47<sup>e</sup> législature (2003 – 2007)

### Contenu

- 1 Mandat
- 2 Objets traités pendant la 47<sup>e</sup> législature (2003 – 2007)
- 3 Composition de la commission et des sous-commissions
- 4 Nombre de séances nécessaires
- 5 Remarques sur les travaux de la commission
- 6 Travaux à venir : thèmes principaux de la 48<sup>e</sup> législature (2007 – 2011) entrant dans le domaine de compétences de la Commission de politique extérieure du Conseil national (selon état des connaissances)

### 1 Mandat

Aux termes de l'art. 44, al. 1, de la loi sur le Parlement, les commissions législatives :

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués ;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi ;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences ;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences ;
- e. soumettent des propositions à la Conférence des collèges présidentiels des commissions et délégations de surveillance ou donnent au Conseil fédéral des mandats visant à faire effectuer des évaluations de l'efficacité et participent à la définition des priorités ;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Par décision du bureau datée du 8 novembre 1991, la Commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-N) s'est vu attribuer les domaines de compétences suivants :

Politique extérieure : neutralité, diplomatie, relations internationales, organisations internationales, aide au développement, aide financière, coopération technique, aide humanitaire et droits de l'homme.



Politique économique extérieure : OMC, relations Suisse-UE, relations AELE-EEE, accords avec l'étranger, questions monétaires, relations avec le FMI, mesures de politique commerciale et économique en faveur des pays en voie de développement, relations de la Suisse avec la Banque mondiale.

## 2 Objets traités pendant la 47<sup>e</sup> législature (2003 – 2007)

### 21 Répartition par type d'objet

La CPE-N a procédé à l'examen préalable de 251 objets, qui se répartissent comme suit :

	Type d'objet	Nombre	Remarques
a.	Initiative populaire	0	
b.	Projet d'acte du Conseil fédéral	34	dont 2 au sein de la commission spéciale LCP
c.	Co-rapport sur les projets d'acte du Conseil fédéral	14	
d.	Initiative parlementaire (iv. pa.)	6	5x ne pas donner suite 1 x donner suite (cf. chapitre 52)
d <sup>bis</sup> .	Iv.pa. à laquelle la commission du conseil prioritaire a donné suite : décision de la commission du second conseil	0	
e.	Initiative d'un canton (iv. ct.)	1	Ne pas donner suite
f.	Élaboration d'un projet (iv. pa. / iv. ct. 2 <sup>e</sup> phase, iv. commission)	0	
g.	Projet de l'autre conseil (iv. pa. élaborée par une commission de l'autre conseil)	0	
h.	Intervention de la commission	13	Postulats : 6 Motions : 3 Commission spéciale LCP : 3 postulats
i.	Motion de l'autre conseil	4	
j.	Pétitions	11	8 x ne pas donner suite 3 x donner suite
k.	Objets internes	134	
l.	Autres	34	
	<b>Total</b>	<b>251</b>	

### 22 Projets du Conseil fédéral

Les principaux objets traités par la commission sont les suivants :

#### 2004

03.079	Charte européenne de l'autonomie locale
04.004	Conseil de l'Europe. Rapport du Conseil fédéral
04.005	Politique économique extérieure 2003. Rapport
04.020	Coopération avec les États d'Europe de l'Est et de la CEI. Poursuite
04.023	Traités internationaux conclus en l'an 2003. Rapport



04.026 Institut pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA). Adhésion  
04.037 Relations avec l'ONU et les organisations internationales ayant leur siège en Suisse. Rapport 2004  
04.040 La Suisse et les conventions du Conseil de l'Europe. Huitième rapport  
04.063 Accords bilatéraux II. Approbation

#### 2005

05.009 Politique économique extérieure 2004. Rapport  
05.026 Financement de la promotion des exportations 2006 et 2007. *Co-rapport à l'intention de la CER-N*  
05.032 Motions et postulats des conseils législatifs 2004. Rapport  
05.039 Traités internationaux conclus en 2004. Rapport  
05.042 Relations avec l'ONU et les organisations internationales ayant leur siège en Suisse. Rapport 2005  
05.043 Conseil de l'Europe. Rapport du Conseil fédéral  
05.044 Programme d'armement 2005. *Co-rapport à l'intention de la CPS-CN*

#### 2006:

04.021 é Loi sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est  
05.076 n Assistance mutuelle en cas de catastrophe ou d'accident grave. Accord avec la Principauté de Liechtenstein  
05.080 é Nouvelle politique régionale. Loi fédérale (*projet I*). *Co-rapport*  
05.087 én Arrêté fédéral concernant la modification des accords de libre-échange conclus entre les États de l'AELE et Israël, la Roumanie et la Turquie  
05.087 én Arrêté fédéral sur l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et la République tunisienne  
05.087 én Loi fédérale relative à la nouvelle réglementation concernant le rapport sur la politique économique extérieure  
05.087 én Politique économique extérieure 2005. Rapport  
05.090 n Accord de libre-échange entre les États de l'AELE et la République de Corée. Approbation *Co-rapport*  
06.010 né Conventions de Genève de 1949. Signe distinctif additionnel  
06.024 n Préférences tarifaires. Modification  
06.039 é Traités internationaux conclus en 2005. Rapport  
06.040 n Négociations de l'OMC. Dérogations dans le domaine des services publics et du système de subvention. Rapport du Conseil fédéral (Po. CPE-N 03.3456)  
06.054 né Relations avec l'ONU et les organisations internationales ayant leur siège en Suisse. Rapport 2006 + Priorités pour la 61<sup>ème</sup> Assemblée générale. Consultation art. 152 LParl  
06.055 né Conseil de l'Europe. Rapport du Conseil fédéral  
06.061 n Politique extérieure de la Suisse en matière de droits de l'homme 2003-2007.  
+  
Rapport sur les mesures de promotion civile de la paix et la promotion des droits de l'homme 2005 (06-51)  
06.064 én Rapport Europe 2006  
06.069 n Lutte contre le terrorisme. Convention avec les États-Unis. *Co-rapport*  
06.078 né Programmes de recherche de l'UE pour les années 2007 à 2013. Participation de la Suisse *Co-rapport*

#### 2007:

06.074 n Loi sur l'État hôte  
06.076 é Circulation des personnes. Accord bilatéral avec l'Algérie  
06.080 é Protection réciproque des investissements. Accords avec la Serbie-et-Monténégro, le Guyana, l'Azerbaïdjan, l'Arabie saoudite et la Colombie  
06.082 é Environnement mondial. Crédit-cadre 2007-2010. *Co-rapport*  
06.083 n Nations Unies. Sécurité du personnel et du personnel associé. Convention  
06.095 é Aide humanitaire internationale. Continuation  
06.096 n Discrimination à l'égard des femmes. Convention. *Co-rapport*  
06.098 né Politique économique extérieure 2006. Rapport  
06.098 né Arrêté fédéral sur l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et les États de la SACU ainsi que sur l'accord agricole entre la Suisse et les États de la SACU  
06.098 né Arrêté fédéral sur l'accord international de 2006 sur les bois tropicaux  
06.099 é Coopération avec les États d'Europe de l'Est et de la CEI. Poursuite  
06.100 é Atténuation des disparités économiques et sociales dans l'UE. Contribution de la Suisse  
07.024 n Promotion économique 2008-2011. *Co-rapport*  
07.025 é Nouvelle politique régionale. Programme pluriannuel 2008-2015 *Co-rapport*  
07.036 n Traités internationaux conclus en 2006. Rapport  
07.040 é Exposition universelle 2010 à Shanghai. *Co-rapport*  
07.049 né Conseil de l'Europe. Rapport du Conseil fédéral  
07.050 én Relations avec l'ONU et les organisations internationales ayant leur siège en Suisse. Rapport 2007



- 07.056 n Engagement de militaires pour la protection de la représentation suisse à Téhéran. Rapport. *Co-rapport*
- 07.058 né Rapport de politique étrangère 2007
- 07.074 én Programme MEDIA 2007-2013. Accord avec la Communauté Européenne
- 07.076 n Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Ratification. *Co-rapport*
- 07.077 n Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Ratification. *Co-rapport*

### **23 Élaboration d'un projet**

Élaboration d'un projet de loi ou d'arrêté sous la direction de la commission (2<sup>e</sup> phase) : la CPE-N n'a soumis aucun objet de ce type à son conseil.

### **24 Autres activités**

Outre les affaires qui lui ont été transmises par les bureaux des chambres, la CPE-N a été **consultée** par le Conseil fédéral sur les objets suivants :

#### **241 Politique extérieure en général:**

A Selon l'art. 152, al. 3, LParl

- Accord de coopération policière avec les États-Unis

B Selon l'art. 152, al. 3<sup>bis</sup> et 4, LParl

/

C Selon l'art. 151, LParl

- Ordonnance concernant l'engagement de la troupe pour la protection de personnes et de biens à l'étranger (OPPBE)
- Directives internationales de santé de l'OMS

#### **242 Politique européenne:**

A Selon l'art. 152, al. 3, LParl

- Mandat de négociation relatif à l'extension de l'accord de libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie
- Accord avec l'UE dans le domaine de l'électricité. Mandat de négociation
- Accord agricole Suisse – UE. Modification et extension à la Principauté de Liechtenstein
- Mandat de négociation concernant la participation officielle de la Suisse aux programmes d'éducation et de jeunesse de l'UE (2007-2013)

B Selon l'art. 152, al. 3<sup>bis</sup>, LParl

- Participation de la Suisse au programme MEDIA 2007
- Approbation de l'accord passé sous forme d'échange de lettres entre la Suisse et la Communauté européenne de l'énergie atomique au sujet de la participation de la Suisse au projet ITER

#### **243 Nations Unies:**

A Selon l'art. 152, al. 3, LParl

- Priorités et directives de la délégation suisse pour la 59<sup>e</sup> et 60<sup>e</sup> Assemblée générale et pour le sommet du Millénaire de l'ONU (2005)
- Priorités et directives de la délégation suisse pour la 61<sup>e</sup> et 62<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ONU

#### **244 Coopération internationale:**

/



## **245 Politique économique extérieure:**

*A Selon l'art. 152, al. 3, LParl*

- Offres révisées de la Suisse dans le cadre des négociations de l'OMC
- Troisième offre de la Suisse AGCS/OMC
- Mandats de négociation relatifs aux accords de libre-échange de l'AELE avec la République de Corée, la Thaïlande, l'Indonésie, l'Algérie et la Syrie
- Mandats pour des négociations des États de l'AELE avec la Colombie, le Pérou et l'Albanie en matière de libre-échange
- Mandat de négociation pour un accord de libre-échange entre la Suisse et le Japon

Par ailleurs, le Conseil fédéral a **informé** la commission sur des questions et des événements importants. Conformément à l'art. 152, al. 2, LParl, la CPE-N a ainsi pu prendre position notamment sur les sujets suivants :

*Politique étrangère en général :*

- Position du Conseil fédéral sur la politique étrangère suisse en 2005
- Relations entre la Suisse et l'Allemagne

*Politique européenne :*

- Avancement des négociations avec l'UE sur les accords bilatéraux II, sur l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux États membres et sur la contribution de la Suisse à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie.
- Participation de la Suisse aux programmes de l'Union européenne dans les domaines « recherche, développement technologique et démonstration, éducation, compétitivité et innovation » pour les années 2007 à 2013.

*Nations Unies :*

- Réformes de l'ONU

*Coopération internationale :*

- Dialogue sur les droits de l'homme avec certains pays tiers

*Politique économique extérieure :*

- Négociations à l'OMC dans le cadre du cycle de Doha
- Politique de libre-échange de la Suisse et projet d'accord de libre-échange avec les États-Unis d'Amérique

Comme le prévoit l'art. 44, al. 1, let. c et d, LParl (cf. ci-dessus 1), la commission a examiné divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences

- Séminaire sur les réformes de l'ONU (2004)
- Deuxième cycle d'auditions sur l'UE (2005 et 2006)
- Tour d'horizon géopolitique (2005)
- Séminaire sur la politique de la Suisse en matière d'accords de libre-échange (2005)
- Séminaire concernant la position de l'agriculture dans le cadre de la politique d'échanges extérieurs suisse (2006)
- Auditions relatives aux activités d'organisations suisses dans le domaine des mines antipersonnel (2006)
- Entretiens avec les chefs de département concernés, notamment sous les rubriques « Actualités du DFAE », « Actualités du DFE », « Actualités de politique européenne » et « Aéroport de Zurich. Etat des négociations avec l'Allemagne ».



Chaque année, la commission effectue un voyage d'information à l'étranger, en vue s'informer sur le pays concerné et sur les relations qu'il entretient avec la Suisse, d'une part, et de développer les relations bilatérales au niveau parlementaire, d'autre part. En 2004, la CPE-N s'est ainsi rendue au Mozambique ; en 2005, en République tchèque et en République slovaque. En outre, les deux présidents des CPE se sont rendus en Colombie en 2005, à l'invitation de leurs homologues sud-américains. En 2006, la CPE-N s'est rendue aux États-Unis et, en 2007, en Russie. Une délégation de la Commission des affaires étrangères du Parlement croate s'est rendue en Suisse, où elle a rencontré la CPE-N.

### **3 Membres de la commission**

#### **31 Présidence**

- Président session d'hiver 2003 – session d'hiver 2005 : Erwin Jutzet  
Président session d'hiver 2005 – session d'hiver 2007 : Luzi Stamm
- Vice-président session d'hiver 2003 – session d'hiver 2005 : Luzi Stamm  
Vice-président session d'hiver 2005 – session d'hiver 2007 : Geri Müller

#### **32 Membres de la commission**

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2003 :  
Banga Boris, Bühler Gerold, Cuche Fernand, Darbellay Christophe, Dupraz John, Eggly Jacques Simon, Fehr Mario, Gysin Remo, Markwalder Bär Christa, Maury Pasquier Liliane, Mörgeli Christophe, Müller Geri, Müller Walter, Müller-Hemmi Vreni, Muri Felix, Pfister Gerhard, Rennwald Jean-Claude, Schibli Ernst, Schlüer Ulrich, Schmied Walter, Studer Heiner, Wobmann Walter, Zapfl Rosmarie
- Démissions et nouveaux membres depuis la session d'hiver 2003 :  
Mme Francine John-Calame a remplacé M. Fernand Cuche à partir de la session d'été 2005.  
Mme Kathy Riklin a remplacé Mme Rosemarie Zapfl à partir de la session d'hiver 2006  
M. Claude Janiak a remplacé M. Erwin Jutzet à partir de la session de printemps 2007

#### **33 Sous-commissions**

La commission n'a institué aucune sous-commission pendant la législature 2003-2007.

#### **34 Secrétariat**

- Paolo Janke, secrétaire de la commission (taux d'occupation : 100 %)
- Florent Manuel Tripet, secrétaire adjoint depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 (taux d'occupation : 100 %)
- Marianne Reusser, secrétaire administrative (taux d'occupation : 80 %)
- Stagiaire (taux d'occupation : 100 %)

### **4 Nombre de séances nécessaires**

#### **41 Commission**

Les travaux de la commission ont nécessité **35 séances** (séances organisées en période de session non comprises), réparties sur **50 jours** et d'une durée totale de **369.25 heures** (soit approximativement 7,4 heures par jour de séance).

#### **42 Sous-commissions**

Néant.



## 5 Remarques sur les travaux de la commission

### 51 Examen des projets du Conseil fédéral<sup>1</sup>

#### 511 Politique étrangère en général

En 2007, la commission s'est également penchée sur un important projet du Conseil fédéral concernant **la loi sur l'État hôte** (06.074). Ce projet vise essentiellement à regrouper les différentes bases légales existantes dans le domaine de la politique d'État hôte et à asseoir sur une base légale formelle les décisions qui se fondaient directement sur les compétences constitutionnelles du Conseil fédéral. Eu égard à l'importance majeure que cette politique revêt pour la Suisse, tant sur le plan des relations extérieures que sur le plan économique, la majorité de la commission a estimé que le texte soumis à l'Assemblée fédérale était tout à fait judicieux. Une minorité de la commission a par contre fait preuve de scepticisme vis-à-vis du projet de loi, estimant qu'il impliquait une extension non souhaitable des immunités et des privilèges.

La CPE-N a pris connaissance du **Rapport de politique étrangère 2007** (07.058) et approuvé les grandes lignes et les activités prioritaires accomplies en matière de politique étrangère au cours de l'année 2006. Elle a cependant critiqué l'absence de positionnements au niveau de la stratégie générale de la Suisse en termes de politique étrangère et de perspectives. La commission s'est principalement intéressée aux points concernant la neutralité et le droit international humanitaire.

#### 512 Politique européenne

Le **message relatif à l'approbation des accords bilatéraux II entre la Suisse et l'UE** (04.063 én) a constitué l'objet le plus important soumis à la CPE-N pendant la période sous revue. Ces accords comportaient neuf volets, controversés pour certains : 1) coopération dans les domaines de la justice et de la police, de l'asile et de la migration (Schengen/Dublin) ; 2) fiscalité de l'épargne ; 3) lutte contre la fraude ; 4) produits agricoles transformés ; 5) environnement ; 6) statistique ; 7) médias ; 8) éducation, formation professionnelle et jeunesse ; 9) pensions. Les CPE-N et CPE-E ont examiné ces accords en parallèle et en procédure d'urgence à l'automne 2004, d'où une surcharge de travail considérable et la nécessité d'organiser des séances extraordinaires<sup>2</sup>.

La commission a également étudié le **Rapport Europe 2006** (06.064 én) publié sept ans après le rapport d'intégration 1999. Elle a salué unanimement l'analyse du Conseil fédéral concernant les options choisies par la Suisse en matière de politique européenne ainsi que le recours à la voie bilatérale. Par contre, une minorité a déploré l'absence de vision stratégique à long terme.

En 2006, la CPE s'est penchée sur la **loi fédérale sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est** (04.021 é) qui pose les fondements légaux des activités de la Suisse dans le domaine de l'aide aux pays d'Europe de l'Est et de leurs financements. Elle fixe également les bases de la contribution de la Suisse à l'élargissement, eu égard aux nouveaux États membres de l'Union européenne. Une minorité s'est toutefois élevée contre le projet, refusant tout versement d'une première contribution aux pays d'Europe centrale et

---

<sup>1</sup> De plus amples informations sur les projets examinés par la CPE-N sont disponibles dans Curia Vista, sur saisie du numéro d'objet (<http://www.pd.admin.ch>).

<sup>2</sup> Parallèlement au Accords bilatéraux II, les conseils ont examiné le protocole additionnel relatif à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes au nouveaux États membres de la Communauté européenne (04.066 é) et les mesures d'accompagnement s'y rapportant (04.067 é). Le Conseil national a confié l'examen préalable de ces objets à une commission spéciale.



d'Europe de l'Est entrés dans l'UE en 2004. Ses propositions de non-entrée en matière ou de renvoi au Conseil fédéral ont toutefois été rejetées.

Dans le cadre de l'examen de cette loi, la commission a traité les questions concernant la **contribution de la Suisse à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'UE** (06.100 é). La discussion a principalement porté, d'une part, sur la façon dont la contribution de un milliard de francs à l'élargissement pourrait être compensée dans le budget de la Confédération et, d'autre part, sur les implications qu'elle aurait sur l'aide aux pays de l'Est. La majorité de la commission a plaidé en faveur d'une application stricte de la motion Leuthard « Contribution à la réduction des disparités » (05.3808), qui demandait que la compensation ne se fasse pas au détriment de l'aide publique au développement.

Par ailleurs, la commission a examiné **deux crédits-cadres consacrés à la poursuite de la coopération avec les États de l'Europe de l'Est et de la CEI**. Elle a approuvé le premier de ces crédits, qui prolonge de 2 ans (2005-2006) le III<sup>e</sup> crédit-cadre de 400 millions, jusqu'à ce que les questions concernant la contribution à l'élargissement et à l'aide aux pays de l'Est soient éclaircies. Pour ce qui est du IV<sup>e</sup> crédit-cadre (06.099 é) prévu pour la période 2007-2010, la commission a proposé d'en relever le montant de 650 millions à 730 millions afin de palier les effets induits par la compensation de la contribution à l'élargissement dans le cadre de l'aide aux pays de l'Est. Cette proposition a été approuvée par les deux conseils.

Enfin, la **Charte européenne de l'autonomie locale** a également été l'un des projets importants du Conseil fédéral soumis à la commission.

### 513 Nations Unies

Parmi les grands projets du Conseil fédéral, la commission s'est également penchée sur le **rapport annuel sur les relations de la Suisse avec l'ONU et les organisations internationales ayant leur siège en Suisse** (rapports 2004, 2005, 2006 et 2007) ; rappelons qu'elle est appelée à se prononcer en vertu de l'art. 152, al. 3, LParl, sur les priorités et les directives de la délégation suisse dans l'optique de l'Assemblée générale de l'ONU. La commission a de surcroît été consultée sur le rapport intermédiaire 2005 de la Suisse sur les objectifs du Millénaire pour le développement, en vue de la participation de la Suisse au Sommet du Millénaire+5, en septembre 2005.

### 514 Coopération internationale

Dans le cadre de la collaboration bilatérale et multilatérale, la Suisse participe à la lutte contre la pauvreté et à la promotion de la paix et des droits de l'homme. Dans ce domaine, la commission a approuvé plusieurs projets : le **protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949, relatif à l'adoption d'un signe distinctif additionnel** (06.010 né) et le **crédit-cadre en vue de la continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération** (06.095 é). Elle a par ailleurs pris connaissance du **rapport du 31 mai 2006 sur la politique extérieure de la Suisse en matière de droits de l'homme (2003 à 2007)** [06.061 n]. Enfin, elle a approuvé l'**adhésion de la Suisse à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA)**, une organisation internationale qui vise à promouvoir la paix et la démocratie dans le monde.

### 515 Politique économique extérieure

La CPE-N a débattu des **rapports 2003, 2004, 2005 et 2006 sur la politique économique extérieure**. Outre l'habituelle revue des activités de la Confédération dans ce domaine durant l'année écoulée, le rapport 2004 contenait pour la première fois une analyse des orientations stratégiques à moyen terme de la politique économique extérieure de la Suisse. Le rapport 2005 portait sur la mise en œuvre de l'orientation stratégique de la politique économique extérieure suisse décrite dans le rapport 2004. Au Conseil national, une





minorité a proposé de séparer le rapport du volet stratégie afin de permettre au conseil de prendre acte du rapport tout en discutant de la stratégie ; cette proposition a toutefois été rejetée à une large majorité. Enfin, le rapport 2006 fait état de trois événements en matière de politique économique extérieure : les incertitudes à l'OMC, l'acceptation par le peuple de la loi sur la coopération avec l'Est lors de la votation du 26 novembre et l'ouverture de la procédure de consultation concernant la révision de la loi sur les entraves techniques au commerce, laquelle veut introduire en Suisse le principe du « Cassis de Dijon » applicable dans l'UE.

## **52 Examen préalable d'initiatives parlementaires et d'initiatives des cantons**

Durant la période sous revue, la commission a procédé à l'examen préalable des cinq initiatives parlementaires suivantes et décidé de ne pas y donner suite :

- 04.466 Iv. pa. Sommaruga Carlo. Arrêt des importations et du transit en Suisse de tout produit agricole ou manufacturé exporté par Israël et provenant des colonies sises en Cisjordanie ou dans la bande de Gaza.
- 04.477 Iv.pa. Vischer. Accord de libre-échange conclu par l'AELE et Israël. Retrait de la Suisse.
- 05.407 Iv. pa. Zizyadis. Référendum obligatoire pour l'AGCS
- 06.411 Iv. pa. Freysinger. Aide financière conforme à la neutralité dans les territoires palestiniens. La commission a décidé de déposer un postulat en rapport avec cette initiative : 07.3000 Po. Commission de politique extérieure CN (06.411) : Activités des ONG dans les territoires palestiniens et en Israël. Ce postulat a été adopté par le Conseil national le 22 juin 2007.
- 06.443 Iv.pa. Groupe S. Davantage d'implication du Parlement dans la politique européenne. La commission avait d'abord donné suite à l'initiative mais elle est revenue sur cette décision suite à la désapprobation massive de la Commission de politique extérieure du Conseil des États.

La commission a également procédé à l'examen préalable d'une initiative déposée par un canton, mais a décidé de ne pas y donner suite :

- 06.303 Iv. ct. SZ. Retrait de la demande d'adhésion de la Suisse à l'Union européenne.

## **53 Élaboration de projets de loi et d'arrêté (initiatives parlementaires et initiatives des cantons : « 2<sup>e</sup> phase » / initiatives de commission)**

Néant.

## **54 Participation du Parlement en matière de politique extérieure**

Pendant la période sous revue, la CPE-N a principalement exercé son droit de consultation prévu à l'art. 152 LParl en examinant les relations de la Suisse avec l'UE, la politique bilatérale (accords de libre-échange) et multilatérale (OMC) de libre-échange de la Suisse, les réformes de l'ONU et le rôle de la Suisse à cet égard, ainsi que la réorientation de la politique étrangère de la Suisse (cf. objets cités au point 24).

La CPE-N a une nouvelle fois reproché au Conseil fédéral de ne pas l'avoir suffisamment intégrée au stade de la conception des grands projets de politique étrangère et de l'avoir mise ainsi devant le fait accompli. Cette critique portait notamment sur la réorientation de la politique étrangère et sur la contribution de solidarité à l'UE élargie.

## **55 Suivi de l'évolution sociale et politique (art. 44, al. 1, let. c, LParl)**

Au cours de l'année 2005, la commission a organisé une série d'auditions sur les politiques et les institutions de l'UE, tenant en particulier une séance à Bruxelles, au sein du Parlement européen. Les domaines politiques suivants ont ainsi été débattus avec des représentants de l'UE, notamment des membres du Parlement européen :



- la Constitution européenne,
- la politique régionale et de cohésion de l'UE,
- l'Europe en tant qu'espace de liberté, de sécurité et de justice,
- la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC),
- le budget et la politique monétaire de l'UE,
- la politique commune de l'Union européenne en matière de culture, de formation et de recherche, ainsi que la collaboration avec la Suisse à cet égard.

En mai 2004, les CPE-N et CPE-E ont organisé un séminaire commun consacré aux réformes de l'ONU. Les discussions se sont articulées autour des thèmes suivants :

- rôle de l'ONU face aux nouvelles menaces contre la paix et la sécurité ;
- réforme du Conseil de sécurité ;
- renforcement de l'ONU dans les domaines économique et social ;
- réforme de la Commission des droits de l'homme ;
- revitalisation de l'Assemblée générale ;
- rôle des Parlements nationaux, de la société civile et des entreprises.

En matière de développements internationaux, la CPE-N a procédé à une analyse générale lors d'un séminaire intitulé « Tour d'horizon géopolitique », où sont intervenus des professeurs de HEI et de l'Université de Genève. La commission s'est en particulier interrogée sur la nécessité de modifier les Conventions de Genève. Les discussions se sont notamment articulées autour de la situation au Proche-Orient et du rôle de médiateur de la Suisse dans le conflit (initiative de Genève, mandat de l'ONU relatif au mur de sécurité).

Dans le cadre d'un séminaire organisé en 2006, la commission s'est penchée sur la position de l'agriculture dans la politique extérieure de la Suisse. Ce séminaire visait à identifier le rapport entre les multiples fonctions de l'agriculture suisse et l'état actuel de la politique économique extérieure. L'objectif était également de présenter le rôle futur de l'agriculture sous l'angle des différentes options qui existent en matière de politique économique : 1) l'agriculture suisse dans le cadre des négociations de l'OMC ; 2) l'accord agricole entre la Suisse et l'UE ; 3) l'agriculture suisse dans le cadre de la politique suisse de libre-échange (AELE, relations bilatérales, notamment avec les États-Unis).

C'est également en 2006 que la CPE-N a procédé à plusieurs auditions sur les activités des organisations suisses dans le domaine des mines antipersonnel. Ces auditions lui ont permis d'acquérir et d'approfondir ses connaissances en la matière, mais aussi de définir et différencier les activités menées dans ce domaine et, enfin, d'identifier des possibilités de coordination et de rationalisation de ces organisations.

Enfin, s'agissant des voyages d'information annuels, le voyage de la commission au Mozambique en 2004 s'est retrouvé sous le feu des critiques, une minorité de la commission jugeant prioritaire une visite en Allemagne à cause des problèmes rencontrés par l'aéroport de Zurich. Très éprouvant, ce voyage a cependant permis à la commission de recueillir de précieuses informations sur un pays cible de la coopération suisse au développement, où la coopération suit une approche novatrice. En 2005, la commission s'est rendue en République tchèque et en République slovaque. Cette visite a été marquée par la récente adhésion des deux pays à l'UE et par les débats en Suisse sur la contribution de solidarité à l'UE élargie. Le voyage entrepris par la CPE-N aux États-Unis en 2006 était consacré à trois grands thèmes : les organisations internationales (ONU, Fonds monétaire international, Banque mondiale) et le rôle qu'y joue la Suisse ; la présence de la Suisse aux États-Unis et les relations bilatérales Suisse-États-Unis ; l'actualité politique des États-Unis. Enfin, le voyage d'information 2007 en Russie visait principalement à resserrer les liens entre les



parlements des deux pays et à mettre en lumière la nouvelle suprématie russe dans les domaines énergétique et économique.

## **56 Coordination avec les autres commissions**

La commission a présenté des co-rapports sur les objets suivants :

- financement de la promotion des exportations pendant les années 2006 et 2007 (à l'attention de la CER-N),
- programme d'armement 2005 (à l'attention de la CPS-N)
- Accord de libre-échange entre les États de l'AELE et la République de Corée. Approbation (Prise de position à l'attention de la CER-N; pas de co-rapport)
- Sécurité sociale. Convention avec la République de Bulgarie (à l'attention de la CSSS-N)
- Discrimination à l'égard des femmes. Convention (à l'attention de la CAJ-N)
- Mo. Commission de l'économie et des redevances CN. Réorganisation de la promotion de l'image de la Suisse (à l'attention de la CER-N)
- Promotion économique 2008-2011 (Lettre d'information à l'attention de la CER-N)
- Loi sur l'imposition des huiles minérales: mise en oeuvre conforme au droit international public (Co-rapport à l'attention de la CEATE-N)
- Exposition universelle 2010 à Shanghai (Co-rapport à l'attention de la CSEC-N)
- Engagement de militaires pour la protection de la représentation suisse à Téhéran. Rapport (Co-rapport à l'attention de la CPS-N)
- Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Ratification. (Co-rapport à l'attention de la CSEC-N)
- Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Ratification. (Co-rapport à l'attention de la CSEC-N)

Le nombre relativement important d'objets traités dans le cadre de la procédure de co-rapport prévu à l'art. 49, al. 4, LParl, s'explique par la mondialisation et l'interpénétration croissante des politiques intérieure et extérieure. En effet, de nombreux objets relevant principalement de la politique intérieure présentent aussi une autre dimension sur laquelle la CPE-N doit prendre position en sa qualité de commission compétente pour la politique extérieure et la politique économique extérieure. La collaboration entre les commissions dans le cadre de la procédure de co-rapport peut être qualifiée de très positive, puisqu'elle a contribué à clarifier la situation et permis aux membres des commissions de se prononcer en toute connaissance de cause. La collaboration entre les secrétariats de commission, et particulièrement avec celui de la CER, est elle aussi simple et efficace.

## **6 Travaux à venir : thèmes principaux de la 48<sup>e</sup> législature (2007 – 2011) entrant dans le domaine de compétences de la commission**

*(selon état des connaissances)*

Les priorités géographiques et thématiques définies pour la politique extérieure suisse seront au centre des préoccupations de la commission. Cette dernière s'efforcera de préserver les intérêts en présence de manière aussi efficace que possible, en appliquant les principes suivants : universalité, neutralité, respect de la paix et des droits de l'homme, contribution à la résolution de problèmes globaux. En ce sens, la commission est résolue à faire davantage valoir son droit de participation.

Dans le domaine de la politique européenne, la commission veillera à consolider la voie bilatérale avec l'UE. Il s'agira, d'une part, de signer de nouveaux accords, notamment à moyen terme dans les domaines de l'électricité et de la santé, et, d'autre part, d'adapter les accords existants en fonction des élargissements ou des évolutions institutionnelles de l'UE. À cet égard, les négociations sur l'extension de la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie sont imminentes, avec à la clef la question de savoir si ces deux pays bénéficieront d'une contribution à l'élargissement. L'extension de l'accord sur la libre-



circulation revêt une importance capitale pour la politique européenne. Un accord-cadre sur l'institutionnalisation d'un dialogue politique entre la Suisse et l'UE pourrait également faire l'objet de discussions. La commission se penchera également sur les problèmes qui risquent de compromettre les relations bilatérales avec l'UE, comme l'imposition des entreprises. Enfin, elle suivra l'évolution du droit de l'UE et débatera de ses conséquences sur les relations bilatérales et sur le droit suisse.

Le statut et le rôle de la Suisse au sein des Nations unies constitueront un deuxième axe prioritaire des activités de la commission. Cette dernière suivra les activités de l'ONU et demandera des informations sur la participation de la Suisse, soit en recourant aux mécanismes prévus à l'art. 152 LParl, soit en s'adressant à la cheffe du DFAE dans le cadre des discussions sur des sujets d'actualité. Les réformes de l'ONU – en particulier celles du Conseil de sécurité – et une éventuelle candidature de la Suisse pour un siège au Conseil de sécurité occuperont notamment une place centrale dans les discussions.

En troisième lieu, les travaux de la commission continueront de porter sur la participation bilatérale et multilatérale de la Suisse à la coopération internationale. Sur le plan multilatéral, outre l'ONU, les institutions de Bretton Woods jouent à cet égard un rôle important. La commission examinera et participera à la définition de la politique et des activités de la Suisse dans le cadre de la coopération au développement et de la coopération avec les pays de l'Europe de l'Est, de l'aide humanitaire, de la promotion civile de la paix et des droits de l'homme, ainsi que de l'aide économique et de l'aide monétaire. Elle se penchera notamment sur les crédits-cadre destinés à financer les différentes activités sectorielles et examinera l'orientation stratégique et les priorités des politiques menées.

La commission traitera par ailleurs de questions ayant trait au commerce mondial. Elle se concentrera sur les négociations dans le cadre de l'OMC ainsi que sur les mesures bilatérales visant à améliorer la position de la Suisse dans le contexte économique international (accords de libre-échange).

Enfin, la commission suivra l'évolution de la situation internationale, ainsi que celle des relations diplomatiques de la Suisse.